

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 juillet 2008

L'an deux mille huit le jeudi cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pauline Noé, Maire.

Présents : Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Félicia AMISSE, Jacqueline CORNETTE, , Alexandra Nathalie ROULET, Alexandra NOMPEX, Didier ANDRIEUX, François BOURGOIN, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, Jean-Luc PLAINFOSSE, Eric VERGER, Pierre MAROLLEAU, Jean-Claude SAUSSEAU.

Absente excusée : Virginie DELOUME

Monsieur Pierre MAROLLEAU est nommé secrétaire.

Avant d'approuver de compte rendu de la séance précédente, Madame Le Maire donne lecture de la liste des habitants de Chassors proposée pour la commission Impôts locaux et a fait passer à tous les conseillers les personnes désignées par la Direction du Centre des Impôts.

Choix des devis pour les différents travaux sur la commune :

- **menuiserie presbytère** 1 fenêtre en PVC et 3 volets en PVC ou en bois, le conseil choisit les volets en bois. Monsieur GAILLARD propose un devis de 1 438.05 H.T et Monsieur CARLES un montant de 1 621.00 € H.T. Le Conseil choisit l'entreprise GAILLARD et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Stores mairie** l'entreprise CARLES est la seule à envoyer un devis pour un montant de 1 864.70 € H.T. Le Conseil accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **3 portes et 1 portail métalliques pour le stade** Etablissement DEFOULOUNOUX Ateliers du Haut Poitou propose un devis de 3 820 € H.T, Chaudronnerie Vinicole Jarnacaise pour un montant de 5 325 € H.T. Le Conseil choisit l'Etablissement DEFOULOUNOUX et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **peinture hall salle des fêtes et local congélateur** l'entreprise Jacky DUBREUIL propose un devis de 2 397.02 € H.T et l'entreprise SOURBE un montant de 1 992.09 € H.T. Le Conseil choisit l'entreprise SOURBE et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lieu du bureau de vote

Jusqu'à maintenant le bureau de vote était à la cantine, la Préfecture demande si la commune maintient ce lieu de vote. Madame le Maire propose la salle d'activités ou la salle du conseil municipal. Résultat du vote : 2 pour la cantine, 9 pour la salle d'activités et 3 pour la mairie. Le prochain bureau de vote sera dans la salle d'activités pour l'année 2009.

Décision modificative créances irrécouvrables article 654

Madame le Maire a reçu de la trésorerie un tableau de créances irrécouvrables pour le budget assainissement et pour le budget de la commune. Elle demande de provisionner cet article pour payer les créances. Après lecture des noms des débiteurs qui n'habitent plus dans la commune, le conseil accepte pour les habitants ayant déménagé.

Réunion mise en place commission lien avec les associations école-jeunes

Associations :

Monsieur Pierre MAROLLEAU souhaite réunir tous les Présidents des associations en octobre 08 La commission rappellera lors de cette réunion le rôle de la mairie auprès des associations et en retour ce que l'on attend d'elles en contre partie des subventions versées. Une réflexion sera lancée sur une meilleure utilisation des locaux communaux.

Jeunes :

Lors du 1^{er} mandat, réalisation du skate parc.

La compétence enfance-jeunesse étant du domaine de la communauté de communes de Jarnac, il nous semble que le rôle de la commune de Chassors et surtout un rôle d'information auprès des familles.

L'école

Monsieur Pierre MAROLLEAU pose une question, Madame ROSSI directrice de l'école est mutée en septembre 2008, est-ce que la commune fait quelque chose pour son départ ? Madame NOMPEX dit qu'elle a offert une composition florale au nom de l'association APE et l'a remise le mercredi matin 2 juillet 08. Madame Le Maire et Monsieur MAROLLEAU iront au nom du Conseil municipal remercier Madame ROSSI à la sortie des classes.

Madame Le Maire en est l'élue référent, Monsieur MAROLLEAU est suppléant. Tous les deux sont conviés au conseil d'école. La compétence école appartient à la communauté de communes.

L'association pétanque

Le Conseil donnera un avis après avoir eu des informations complémentaires sur l'installation d'un tivoli demandé par l'association Pétanque.

Réunion du CCAS

Madame Nathalie ROULET annonce les membres de l'extérieur Monsieur BROUSSE, Madame BOISSARD, Madame HECTOR, Madame BECHADE et Madame BOUROUMEAU-FUZEAU. L'APA est traitée par le Conseil général et non par la commune. Madame ROULET a parlé du plan bleu canicule pour les personnes seules, problèmes d'argent concernant la cantine, soucis concernant une personne âgée déchu de ses droits maternels, il serait bien de la mettre sous tutelle par un proche qui s'occupe d'elle actuellement

Photocopieur

DSB a donné 2 propositions, Madame le Maire va demander des précisions.

Boulangerie étude de faisabilité

Monsieur VERGER rappelle l'accord de principe sur la réouverture d'une boulangerie prise lors du dernier Conseil. Madame le Maire explique qu'un courrier a été depuis envoyé à la Communauté de communes et que celle-ci travaillera en commission « économie » sur l'ensemble des demandes intercommunales sachant qu'une nouvelle activité est prise en compte par la Communauté de communes si elle est d'intérêt communautaire.

La séance est levée à 23 heures 30.